Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/02/2024

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle Terrine saumon à l'aneth



- Noms des modèles ou références concernés : **Terrine saumon à l'aneth - barquette de 120g**
- Marque : **Carrefour le marché**
- **GTIN 3523680440920 Lot 2406101 (mention absente sur l'étiquette) Date limite de consommation 21/02/2024**
- Conditionnements : **Barquette de 120g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/02/2024 au 08/02/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 62.894.102 CE**
- Informations complémentaires : **Seul les produits sans DLC et/ou sans n° de lot sont concernés par ce rappel. Le n° de lot et la dlc sont normalement indiqués au niveau de l'étiquette arrière.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Absence de DLC et de n° de lot sur l'étiquette**
- Risques encourus par le consommateur : **Anomalie d'étiquetage**
- Description complémentaire du risque : **La consommation de produit après DLC peut présenter des risques sanitaires ou organoleptiques.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 26 février 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805909809**
- Informations complémentaires publiques : **Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service consommateurs Carrefour en composant le N° 0805909809 -appel non surtaxé du lundi au samedi de 9h à 19h**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre